



PLAN DE SOUTIEN DES PARTENAIRES AU DÉVELOPPEMENT DE LA FORÊT PRIVÉE

2020
2024

Remerciements

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs adresse ses remerciements aux organisations membres du Forum des partenaires de la forêt privée qui ont participé aux consultations ayant mené à ce Plan, soit :

- ▼ le Conseil de l'industrie forestière du Québec;
- ▼ la Fédération des producteurs forestiers du Québec;
- ▼ la Fédération Québécoise des municipalités;
- ▼ le Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec.

Production

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Direction de la gestion des stocks ligneux, septembre 2019

Pour plus de renseignements

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
5700, 4^e Avenue Ouest
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 627-8609
Télécopieur : 418 644-6513
Courriel : services.clientele@mffp.gouv.qc.ca

Cette publication, conçue pour une impression recto verso, est accessible en ligne à l'adresse suivante :

www.mffp.gouv.qc.ca/les-forets/forets-privees/

Référence :

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2019). Plan de soutien des partenaires au développement de la forêt privée – 2020-2024, Québec, Gouvernement du Québec, Direction de la gestion des stocks ligneux, 12 p.

© Gouvernement du Québec

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, 2019

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

ISBN (pdf) : 978-2-550-84350-4

DGSL-0086



INTRODUCTION

Au cours de l'année 2019, les partenaires de la forêt privée ont développé le présent Plan de soutien des partenaires au développement de la forêt privée 2020-2024, de façon à prioriser des actions qui contribueront au développement de la forêt privée au cours des prochaines années.

Le Plan de soutien des partenaires au développement de la forêt privée 2020-2024 donne suite à la Planification stratégique de soutien au développement de la forêt privée 2015-2019. Un bilan de cette planification est présenté en annexe afin d'apprécier les réalisations des dernières années et faciliter la transition entre les deux planifications. Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) entend d'ailleurs poursuivre l'analyse des recommandations du Chantier sur l'efficacité des mesures en forêt privée faisant consensus auprès des partenaires.¹

Le Plan de soutien des partenaires au développement de la forêt privée 2020-2024 présente quatre orientations cohérentes avec celles des différentes stratégies du secteur forestier telles que la Stratégie d'aménagement durable des forêts, la Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers, et la future Stratégie nationale de production de bois. Une attention particulière a été accordée à retenir des indicateurs plus facilement mesurables.

La contribution de tous les acteurs de la forêt privée à la mise en œuvre du présent plan est essentielle pour poursuivre la vision qui l'anime : Des propriétaires de boisés actifs et fiers de contribuer à la prospérité du Québec et à la lutte contre les changements climatiques.

Afin de faciliter la mise en œuvre de ce Plan, les membres du Forum des partenaires de la forêt privée participeront à la mise à jour d'un tableau de bord précisant les rôles et responsabilités de chacun.

VISION

Des propriétaires de boisés actifs et fiers de contribuer à la prospérité du Québec et à la lutte contre les changements climatiques.

¹ Rapport des recommandations consensuelles des partenaires de la forêt privée, Décembre 2015.





ORIENTATION 1

Encourager la production de bois à l'aide d'interventions qui incitent les propriétaires à mettre en valeur le potentiel sylvicole de leurs boisés

Entre 2014 et 2018, la récolte de bois en forêt privée est passée de 4,6 millions de mètres cubes (M m³) à 6,4 M m³, pour atteindre 21 % des approvisionnements des usines de transformation des bois. À cela s'ajoute la récolte d'environ 1,8 M m³ de bois de chauffage. Au total, cette récolte a correspondu à 49 % de la possibilité forestière de 16,7 M m³ (figure 1). Le ministère des Forêts de la Faune et des Parcs (MFFP) évalue que près de 12 % des besoins des usines ne seront pas comblés pour la période 2018-2023 et la forêt privée pourrait contribuer davantage à leur approvisionnement (figure 2).

L'accroissement de la récolte de bois en forêt privée est notamment tributaire de la capacité des intervenants de la forêt privée à :

- ▼ accompagner les producteurs déjà intéressés par la mise en valeur;
- ▼ augmenter le degré d'intérêt des propriétaires moins actifs dans la mise en valeur du potentiel sylvicole de leurs boisés.

Le nombre de producteurs forestiers reconnus au Québec est en décroissance et se trouve sous la barre des 30 000 producteurs en 2019. Les superficies enregistrées demeurent stables à près de 2,8 M d'hectares (figure 3). Le statut de producteur forestier permet aux propriétaires de boisés de bénéficier de programmes, tel que le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, ou de différentes mesures qui favorisent la production forestière. Pour bénéficier des avantages liés au statut, les propriétaires doivent détenir un plan d'aménagement forestier afin de les guider dans l'aménagement de leurs boisés de façon durable.

Fruit d'une collaboration avec le MFFP, la Fédération des producteurs forestiers du Québec et Domtar, une chaire de leadership en enseignement et en gestion durable des forêts privées de l'Université Laval a été mise sur pied en 2019. Elle permettra d'augmenter la place de la forêt privée en enseignement et en recherche et ainsi mieux répondre à plusieurs enjeux de la forêt privée, dont ceux de production de bois.

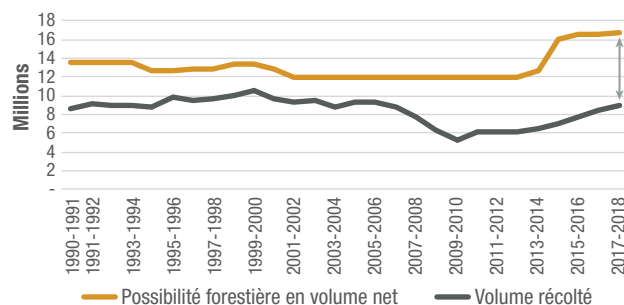


Figure 1. Comparaison entre la récolte et la possibilité forestière en forêt privée (m³)

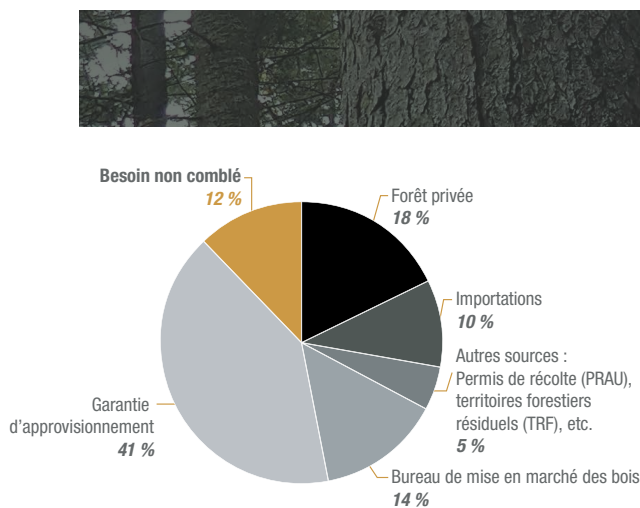


Figure 2. Évaluation des besoins et des sources d'approvisionnement annuels des usines pour la période 2018-2023

OBJECTIFS

1.1 Contribuer à l'évolution du cadre légal et réglementaire en forêt privée par :

- ▼ Une réglementation environnementale et municipale adaptée au risque de l'intervention dans un milieu naturel en forêt privée
 - Des formations à l'intention du personnel des municipalités et des MRC sur les effets de l'aménagement forestier
 - L'uniformisation de la réglementation municipale portant sur la protection du couvert forestier à l'échelle des MRC
 - Une exemption pour les activités d'aménagement forestier à risque négligeable d'altérer les fonctions écologiques des milieux visés par des lois et règlements provinciaux ainsi que des règlements municipaux

1.2 Améliorer l'environnement d'affaires des producteurs forestiers par :

- ▼ Un partage équitable des coûts des travaux d'aménagement forestier entre l'État, l'industrie forestière et les propriétaires forestiers
 - Une fiscalité gouvernementale encourageant la production de bois en forêt privée
- ▼ Une optimisation des procédés de récolte et de transport du bois
 - L'examen de la planification et la réalisation des travaux mécanisés afin de réduire les pertes de productivité des entrepreneurs de récolte
 - La modification des conventions régionales de transport pour favoriser une meilleure logistique de transport

1.3 Engager de nouveaux propriétaires forestiers dans des travaux d'aménagement forestier par :

- ▼ Une offre d'incitatifs financiers qui permet de joindre des propriétaires forestiers présentant des profils et des motivations hétérogènes
 - La mise en œuvre d'une fiscalité gouvernementale et municipale qui permet d'accroître l'offre de services et l'intérêt des propriétaires forestiers pour les travaux d'aménagement forestier
- ▼ Le maintien d'un réseau de conseillers forestiers dynamiques et formés afin d'intéresser davantage de propriétaires
- ▼ Le déploiement d'une stratégie de communication visant les propriétaires susceptibles d'être intéressés par l'aménagement forestier
- ▼ Le développement des connaissances scientifiques permettant d'améliorer les politiques gouvernementales visant les propriétaires forestiers, notamment à l'aide des travaux de la Chaire de leadership en enseignement en gestion durable des forêts privées

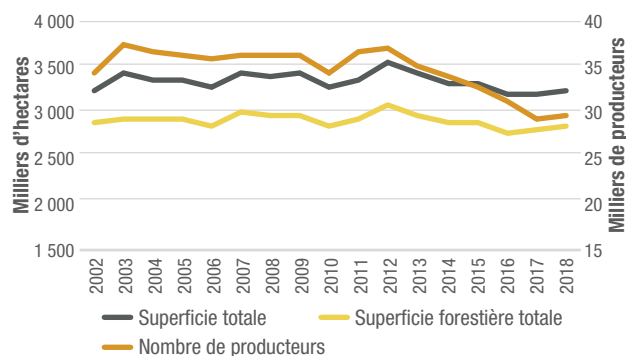


Figure 3. Évolution du nombre de producteurs forestiers reconnus et des superficies enregistrées



CIBLE

- 1] Passer de 2,8 M ha en 2018 à 3,4 M ha de superficies forestières enregistrées en 2024, soit près de 50 % de la superficie forestière enregistrée en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier



ORIENTATION 2

Réaliser et poursuivre les scénarios sylvicoles rentables économiquement par des investissements suffisants et appuyés d'un argumentaire économique

En 2018, le secteur forestier a généré un produit intérieur brut de 6,5 G\$ au Québec (figure 4). L'industrie forestière constitue, avec près de 60 000 emplois directs, un secteur phare de l'économie du Québec et de ses régions. La foresterie est au cœur de l'activité de plusieurs régions du Québec qui comprend 134 000 propriétaires de forêts privées. Le secteur forestier génère une activité économique dans toutes les régions et dans plus de 900 municipalités. Il est un moteur économique important pour plus de 150 municipalités. En 2018, 21 % de l'approvisionnement des usines de transformation du bois provenait de la forêt privée (figure 5).

Le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) est renouvelé jusqu'au 31 mars 2022. Doté d'un budget annuel de 28,5 M\$, il continuera à offrir une aide financière et technique aux producteurs forestiers pour la réalisation des activités d'aménagement forestier durable dans les forêts privées. Ce programme bonifié s'échelonne désormais sur trois exercices financiers et permettra de mettre en place des conditions favorables à la mise en marché du bois des forêts privées. Ce programme met en valeur le potentiel important des forêts privées et assure une meilleure prévisibilité en ce qui a trait à l'approvisionnement des usines de transformation du bois du Québec. À noter que cette aide s'ajoute à d'autres mesures fiscales et gouvernementales présentement offertes aux producteurs forestiers reconnus.

En 2017-2018, un soutien de l'État de 82,2 M\$ en forêt privée a contribué à générer 306 M\$ en bénéfices économiques chez les propriétaires, les travailleurs et les entreprises du secteur forestier.

Ces chiffres démontrent le facteur multiplicateur du bois dans l'économie. Afin de justifier l'intervention financière de l'État, les forêts privées aménagées doivent procurer un rendement supérieur à une forêt naturelle sans aménagement en plus de considérer des facteurs de risque. Un module d'évaluation économique en forêt privée et un module d'évaluation du risque ont été développés au MFFP et pourront être utilisés par les intervenants de la forêt privée.

Depuis plusieurs décennies, l'État a établi un partenariat avec les propriétaires forestiers et avec l'industrie forestière pour réaliser des investissements sylvicoles. Pour générer les bénéfices escomptés, ces investissements doivent se traduire par la récolte de bois lors des travaux d'éducation des peuplements forestier ou à leur maturité.

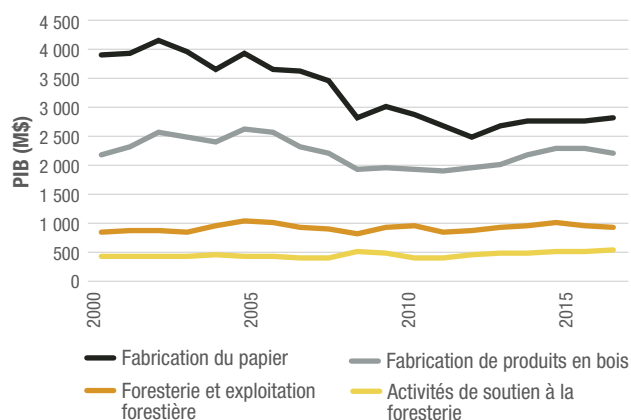


Figure 4. Produit intérieur brut du Québec (M\$).

Source : Statistique Canada. Tableau 36-10-0402-01

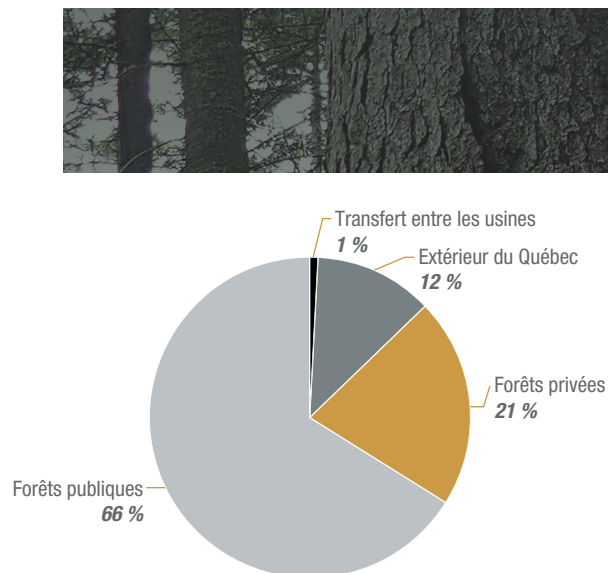
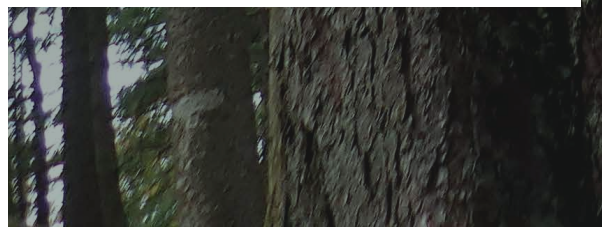


Figure 5. Consommation de bois ronds des usines par provenance en 2018



OBJECTIFS

2.1 Mener à terme les investissements sylvicoles par :

- ▼ Un accompagnement des propriétaires forestiers dans les activités de récolte de bois
 - Un appui technique à la récolte des bois par le biais des groupements forestiers, du réseau des syndicats de producteurs forestiers, des firmes d'ingénieurs forestiers et des entrepreneurs sylvicoles
 - Un appui technique, principalement de la part des syndicats de producteurs forestiers, à la commercialisation des bois
- ▼ Un soutien au renouvellement de la machinerie de récolte et de transport des bois
 - La détermination des mesures d'aide à privilégier pour favoriser l'achat d'équipements performants et adaptés aux besoins des entrepreneurs forestiers et des transporteurs de bois
- ▼ Une recherche des marchés pour l'ensemble des produits récoltés
 - La diffusion des volumes de bois sans preneur structurel auprès des investisseurs industriels potentiels
- ▼ Un comité de liaison qui permet de traiter des préoccupations concernant l'accès aux marchés et les flux de bois
- ▼ Une sensibilisation des municipalités à l'importance de mener à terme les investissements

2.2 Protéger les investissements sylvicoles en forêt privée des catastrophes naturelles par :

- ▼ L'élaboration d'une procédure provinciale permettant de déployer des plans de prévention, d'intervention et de remise en production lors d'une catastrophe naturelle survenant en forêt privée
 - Un argumentaire économique qui justifie le soutien gouvernemental lors de catastrophes naturelles
 - Une cellule d'urgence sur la gestion de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette en forêt afin d'atténuer les impacts pour les propriétaires de boisés et les communautés rurales

2.3 Assurer le rendement des investissements sylvicoles en forêt privée par :

- ▼ Une prise en compte des analyses de rentabilité économique et des risques associés aux investissements en forêt privée
 - Une habileté à intégrer tous les bénéfices économiques associés aux investissements sylvicoles et les nouvelles connaissances sur l'effet des traitements sylvicoles

CIBLE

- 2] Augmenter les bois livrés aux usines de transformation des bois en les faisant passer de 6,4 Mm³ en 2018 à 7,8 Mm³ d'ici la fin de 2023



ORIENTATION 3

Valoriser la contribution des producteurs forestiers à la société, soit par le maintien des fonctions écologiques des milieux naturels et la participation à la lutte contre les changements climatiques

Les propriétaires forestiers doivent répondre à des exigences croissantes de la société relatives à la protection du couvert forestier. Conservation des milieux humides et hydriques, protection d'habitats fauniques et de milieux naturels, établissement d'aires de conservation, cohabitation avec d'autres usages du milieu forestier, maintien de la biodiversité sont des besoins de la société qui se traduisent par des politiques, des lois et des règlements. La multiplication des nouvelles règles ajoute un degré de complexité à l'organisation d'une activité d'aménagement forestier. De plus, les propriétaires de boisés sont maintenant interpellés à relever le nouveau défi d'accroître la séquestration de carbone pour lutter contre les changements climatiques.

En misant sur la fierté affichée par les propriétaires forestiers pour la gestion durable de leurs boisés, le maintien des fonctions écologiques des forêts privées peut néanmoins être favorisé par un soutien technique et financier.

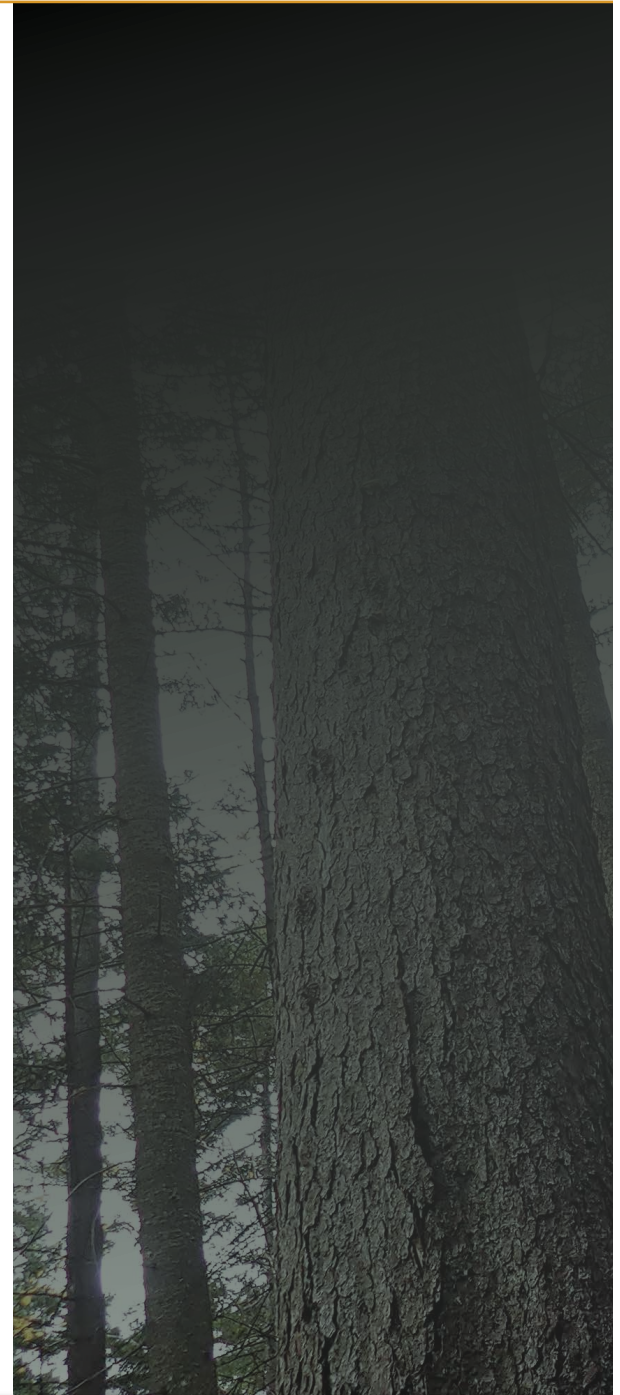
OBJECTIFS

3.1 Informer davantage les propriétaires forestiers sur les milieux sensibles et les pratiques à privilégier par :

- ▼ Un accompagnement de ceux-ci misant sur l'expertise du réseau de conseillers forestiers, déployés dans tout le Québec
- ▼ La mise en œuvre d'une stratégie de communication qui informe les propriétaires des avantages de faire affaire avec un conseiller forestier
- ▼ La réalisation de plans d'aménagement forestier (PAF) bonifiés des couches d'information environnementale nécessaires pour respecter les lois et règlements provinciaux ainsi que les règlements municipaux
 - PAF bonifié : Volet(s) annexé(s) au PAF lorsque des modalités d'opération forestière sont nécessaires pour maintenir les fonctions écologiques des milieux suivants : écosystèmes forestiers exceptionnels, milieux humides, habitats des espèces fauniques ou floristiques menacées ou vulnérables

3.2 Mettre en œuvre des mesures permettant de jouer un rôle accru dans la lutte contre les changements climatiques par :

- ▼ Une participation dans la réalisation des études sur les changements climatiques
 - Des pratiques sylvicoles qui contribuent à la lutte contre les changements climatiques
 - Une contribution au projet de boisement de friches
- ▼ Des protocoles de crédits compensatoires pour des projets de séquestration de carbone adaptés à la production forestière sur des terres privées



CIBLES

- 3] 20 % de la superficie des forêts privées visées par des plans d'aménagement forestier bonifiés
- 4] Boiser 5 000 ha de friches supplémentaires d'ici 2022
- 5] Reconnaître les travaux d'aménagement forestier dans les protocoles de séquestration de carbone



ORIENTATION 4

Appuyer le développement des organisations, des entrepreneurs et des travailleurs actifs en forêt privée en développant un environnement de travail stimulant qui favorise le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre

La rétention et le recrutement de la main-d'œuvre sont des enjeux qui touchent pratiquement tous les secteurs d'activités au Québec (figure 6). Le gouvernement du Québec a annoncé le déploiement de la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre pour la période 2018-2023 et un investissement de plus de 1,3 G\$ pour la mettre en œuvre. Les acteurs de la forêt privée doivent se préoccuper de l'enjeu de la main-d'œuvre et agir à l'aide des leviers disponibles.

Des indicateurs de performance sont utilisés par le MFFP pour évaluer la saine gestion des montants alloués à la mise en valeur des forêts privées. Le Ministère peut notamment suivre le pourcentage des sommes liées à l'administration des programmes d'aide et à la vérification de la qualité des travaux.

En 2017-2018, les agences régionales de mise en valeur des forêts privées ont affecté 2,8 M\$ à la gestion des activités du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP), soit 7 % de l'enveloppe de mise en valeur des forêts privées (ce pourcentage inclut les activités de concertation). De plus, 32 % de cette même enveloppe a permis de financer des travaux techniques. Toujours en 2017-2018, 11 % des travaux financés ont été vérifiés (figure 7).

Dans le cadre de cette planification, les Partenaires de la forêt privée souhaitent faire passer de 55 % à 60 % la proportion des aides financières affectées à l'exécution de travaux sylvicoles. Puisque certaines régions atteignent déjà cette cible, le suivi s'effectuera à l'échelle provinciale. L'augmentation de la proportion des aides financières affectées à l'exécution de travaux sylvicoles est un défi qui peut être relevé en partie grâce à une diminution de certaines activités de gestion ou de vérification opérationnelle des Agences, mais aussi par des choix stratégiques des conseillers forestiers livrant le PAMVFP.

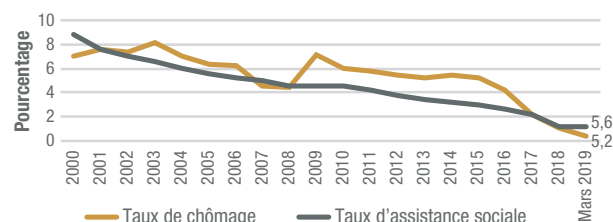
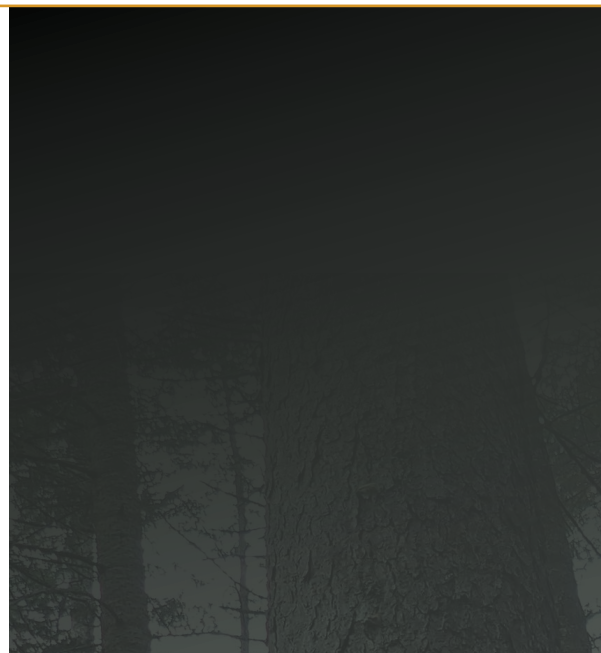


Figure 6. Situation sur le marché du travail

Source : Statistique Canada.

Tableau 14-10-0327-01 et Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

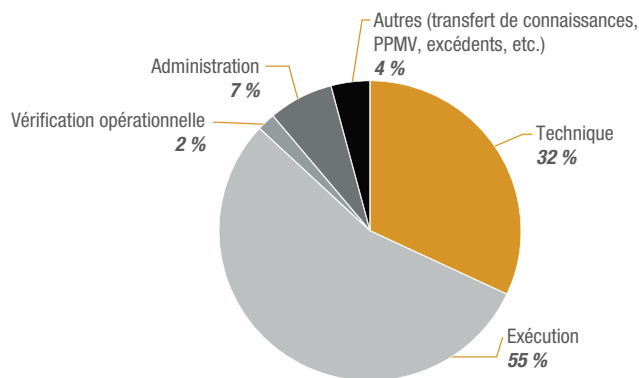
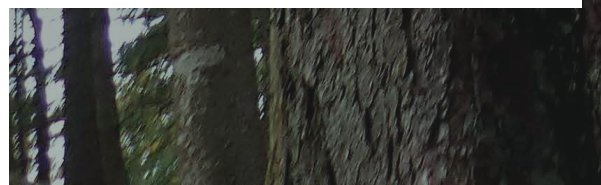


Figure 7. Importance des activités financées par le PAMVFP et les contributions industrielles en 2017-2018



OBJECTIFS

4.1 Appuyer le recrutement et le développement de la main-d'œuvre ouvrière, technique et professionnelle travaillant en forêt privée par :

- ▼ Des investissements gouvernementaux prévisibles sur un horizon de 4 à 5 ans
- ▼ Des taux d'investissement en forêt privée qui évoluent en fonction d'enquêtes de coûts
- ▼ Une connaissance spécifique des coûts à considérer en forêt privée
- ▼ Une meilleure compréhension des conditions du marché, notamment en comparant les salaires offerts en forêt privée par rapport à ceux d'autres secteurs d'activités
- ▼ Des incitatifs financiers adaptés aux besoins des entrepreneurs de récolte et de transport du bois
- ▼ Une participation au déploiement de la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre
 - Des formations afin de favoriser la diversification des compétences des travailleuses et travailleurs
 - Un soutien pour les travailleuses et travailleurs saisonniers

4.2 Améliorer la performance des organisations par :

- ▼ Une modernisation et une simplification des processus administratifs et techniques en s'appuyant sur la responsabilité professionnelle de l'ingénieur forestier
- ▼ Une réduction des coûts de gestion des mesures d'aide offertes en forêt privée
- ▼ Des données essentielles et uniformes à transférer aux instances responsables d'appliquer les lois et règlements ou de déployer des mesures d'aide en forêt privée

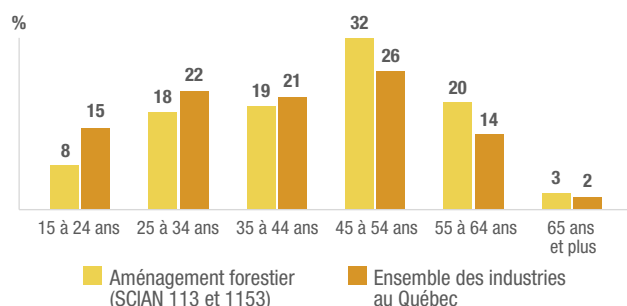


Figure 8. Répartition des travailleurs selon l'âge.

Source : Statistique Canada. Tableau 14-10-0327-01 et Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

CIBLES

- 6] Augmenter de 55 % à 60 % la proportion des investissements liée à l'exécution de travaux d'ici 2024
- 7] Offrir des conditions de travail compétitives en fonction des conditions du marché
- 8] Recruter de nouveaux travailleurs en aménagement forestier (15 à 34 ans) (figure 8)
- 9] Réaliser une étude de coûts des traitements sylvicoles en forêt privée

TABLEAU SYNOPTIQUE

Cible	État de situation au 31 mars 2022	Résultat au 31 mars 2024
1] Passer de 2,8 M ha en 2018 à 3,4 M ha de superficies forestières enregistrées en 2024, soit près de 50 % de la superficie forestière enregistrée en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier		
2] Augmenter les bois livrés aux usines de transformation des bois en les faisant passer de 6,4 M m³ en 2018 à 7,8 M m³ d'ici la fin de 2023		
3] 20 % de la superficie des forêts privées visées par des plans d'aménagement forestier bonifiés		
4] Boiser 5 000 ha de friches supplémentaires d'ici 2022		
5] Reconnaître les travaux d'aménagement forestier dans les protocoles de séquestration de carbone		
6] Augmenter de 55 % à 60 % la proportion des investissements liée à l'exécution de travaux d'ici 2024		
7] Offrir des conditions de travail compétitives en fonction des conditions du marché		
8] Recruter de nouveaux travailleurs en aménagement forestier (15 à 34 ans)		
9] Réaliser une étude de coûts des traitements sylvicoles en forêt privée		



ANNEXE I : BILAN DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA FORÊT PRIVÉE 2015-2019

Vision : Une forêt privée qui contribue, de façon durable, au développement du Québec et de ses régions par la création de richesses économiques et de retombées sociales et environnementales

Orientation 1 : Augmenter la récolte en provenance de la forêt privée

Cible 1 : Passer de 4,2 M m³ à 6,4 M m³ de bois récoltés en forêt privée destinés à la transformation, d'ici 3 ans

Résultat par rapport à la cible : En 2018, la récolte de bois a atteint 6,4 M m³ de bois. La cible de récolte de bois de 6,4 M m³ a été atteinte.

Moyens d'action déployés afin d'atteindre la cible 1 :

- ▼ Mise en place d'un Plan d'action national sur la mobilisation des bois en forêt privée
- ▼ Instauration de mesures fiscales afin de favoriser la mobilisation des bois
- ▼ Augmentation du budget d'aménagement forestier dédié à la mobilisation des bois
- ▼ Implication des régions dans l'atteinte de cibles régionales de mobilisation des bois
- ▼ Déploiement de cinq thèmes de formation contribuant aux démarches de mobilisation des bois en région
- ▼ Signature de la Déclaration commune visant à s'engager pour développer les économies de la forêt

Orientation 2 : Augmenter l'efficiencia et l'efficacité

Cible 2 : Diminuer de 30 % les actes administratifs

Résultat par rapport à la cible : les moyens d'action de l'orientation 2 ont permis de contribuer à la réduction d'actes administratifs. Cependant, il n'est pas possible de mesurer si celles-ci ont permis d'atteindre la cible de 30% de réduction.

Cible 3 : Analyser 100 % des recommandations du rapport Belley

Résultat par rapport à la cible : le MFFP a analysé et mis en œuvre 20 % des recommandations issues du Chantier sur l'efficacité des mesures en forêt privée au cours de l'horizon 2015-2019. Le MFFP poursuit l'analyse des autres recommandations.

Moyens d'action déployés afin d'atteindre les cibles 2 et 3 :

- ▼ Mise en place d'une grille annuelle unique des taux d'investissement en forêt privée et d'un cahier de références techniques provincial
- ▼ Mise à jour du processus d'enregistrement : modification de la durée de la reconnaissance du certificat et révision de la procédure d'émission du certificat (en cours)
- ▼ Adaptation au contexte de la forêt privée les outils d'analyse économique conçus pour la forêt publique
- ▼ Amélioration du logiciel RESAM-géomatique (en cours)
- ▼ Mise en ligne d'un outil d'aide à la décision permettant une estimation du prix et du coût de transport du bois au chemin du producteur sur le site internet de la FPFQ
- ▼ Signature d'ententes de délégation de gestion avec les agences

Orientation 3 : Améliorer l'implication du propriétaire et l'acceptabilité sociale

Cible 4 : Augmenter le nombre de propriétaires qui mettent en marché des bois dans les usines de transformation

Résultat par rapport à la cible : Au total, trois études ont été réalisées afin de connaître davantage les propriétaires forestiers. En 2012, près de 15 000 propriétaires ont mis en marché 4,2 M m³. La valeur de 2017 pourra être comparée avec la donnée de référence 2012, une fois disponible.

Moyens d'action déployés afin d'atteindre la cible 4 :

- ▼ Mise en place d'un modèle de gouvernance qui comporte les tables suivantes : Forum des partenaires provinciaux, table des agences et du Ministère, table consultative interministérielle et table décisionnelle du Ministère

- ▼ Définition d'une proposition d'aide fiscale visant à augmenter l'engagement des propriétaires à l'aménagement forestier (en cours)
- ▼ Déploiement de la campagne provinciale « Avez-vous votre forestier de famille? »
- ▼ Réalisation du Guide d'aide à la rédaction d'un règlement sur l'abattage d'arbres et la protection du couvert forestier
- ▼ Réalisation de nouvelles études sur les comportements des propriétaires de boisés

Orientation 4 : Accroître les bénéfices environnementaux

Cible 5 : Viser une adéquation entre la demande de bois certifiés et la superficie forestière certifiée

Résultat par rapport à la cible : En décembre 2017, une superficie de 1,2 M ha de forêt privée était certifiée.

Moyens d'action déployés afin d'atteindre la cible 5 :

- ▼ Élaboration d'un plan d'action forêts publique et privée afin de limiter les impacts de la TBE par le MFFP
- ▼ Élaboration d'un plan de concordance des actions provinciales et régionales afin d'atténuer les impacts de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette en forêt privée, conjointement par le FPFQ, le MFFP et le RESAM.
- ▼ Implantation d'un programme de pulvérisation aérienne d'insecticide biologique contre la TBE en forêt privée.
- ▼ Participation au développement de projets dans le cadre du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à générer une croissance propre (en cours)
- ▼ Publication du Guide terrain sur les saines pratiques d'intervention en forêt privée



**Forêts, Faune
et Parcs**

Québec

